

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**COMMUNE
DE SAILLANS**



Année 2024

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Date	Objet de la modification	Pages concernées

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SOMMAIRE

MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2
SOMMAIRE	3
PREAMBULE	4
TEXTE DE REFERENCE	5
PRESENTATION DE LA COMMUNE	6
ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	9
a) Cheminement de l'alerte	9
b) Organigramme de la cellule de crise	10
c) Fiche action de chaque membre de la cellule de crise	11
MAIRE – Directeur des Opérations (DOS)	11
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)	12
CELLULE OPERATIONNELLE	13
DIAGNOSTICS DES RISQUES	15
FICHES ACTIONS	17
ANNUAIRE	18
a) Annuaire des membres de la cellule de crise	18
b) Annuaire des services	19
c) Annuaire des établissements sensibles	19
d) Annuaire des personnes prioritaires	22
e) Annuaire des établissements et professionnels de santé	26
RECENSEMENT DES MOYENS	27
a) Moyens humains – Secourisme	27
b) Moyens humains - Compétences	28
c) Moyens matériels	30
d) Moyens d'accueil	32
e) Moyens de ravitaillement	37
MOYENS D'ALERTE	43
ANNEXES	48

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PREAMBULE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) détermine, en fonction des risques connus, les **mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes à prendre en situation de crise.**

Le Plan Communal de Sauvegarde :

- Réalise l'information préventive des populations via le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Détermine la composition et le fonctionnement de la cellule de crise
- Diagnostique les aléas et les enjeux de la commune
- Recense les moyens humains et matériels disponibles via divers annuaires ;
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- à l'initiative du **Maire** si les renseignements qu'il a reçus et l'analyse faite de la situation ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ;
- à la demande de **l'autorité préfectorale.**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

TEXTE DE REFERENCE

Article L731-3 du code de la sécurité intérieure.

" I.- Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours.

Le plan communal de sauvegarde s'articule avec le plan Orsec mentionné à l'article L. 741-2.

Il est obligatoire pour chaque commune :

(...) 6° Concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;

La mise en œuvre des mesures de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

II.-Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire.

III.-Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.

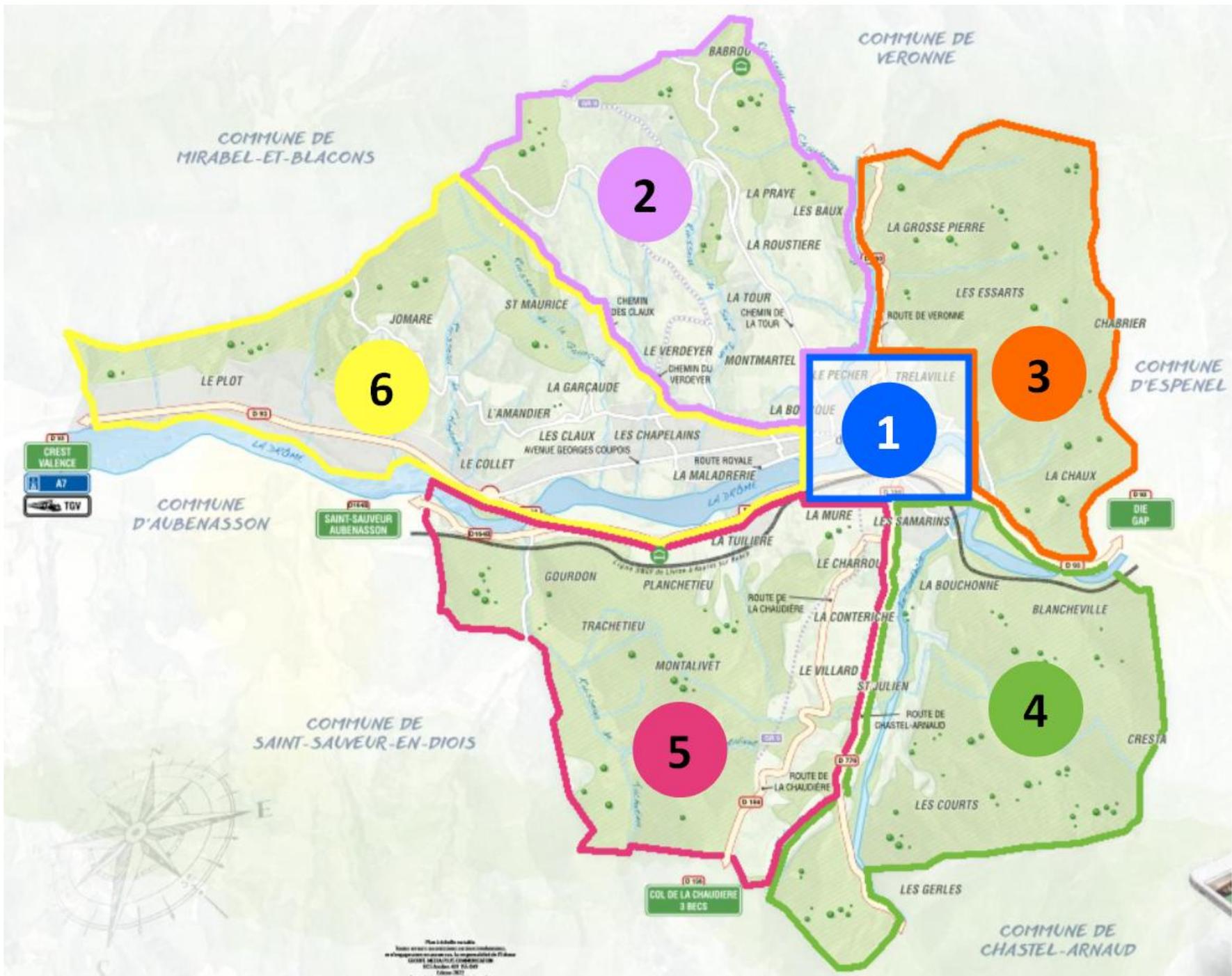
Un décret pris après avis de l'Association des maires de France, de l'Association des maires ruraux de France et de l'Assemblée des communautés de France détermine les modalités d'organisation de cet exercice" (cf Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde / D 731-9 et suivants du code de la sécurité intérieure).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

a) **Localisation :**

Commune de Saillans	
Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Drôme (26)
Intercommunalité	Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CCCPS)
Code INSEE	26 289
Code postal	26 340
Hameaux classés par accès et regroupement géographique (cf plan ci-après et reproduit en annexe 3.3 du PCS)	Zone 1 Centre-ville
	Zone 2 Babrou / La Praye Les Baux / La Roustière La Tour / Le Verdeyer Montmartel / La Bourque Le Pecher
	Zone 3 La Grosse Pierre / Les Essarts Trelaville / Chabrier / La chaux
	Zone 4 Le Samarins / La Bouchonne St Julien / Les Courts Blancheville / Cresta Les Gerles
	Zone 5 Les Bayles / Gourdon Trachetieu / Planchetieu Montalivet / La Tuiliere La Mure / Le Charou La Conteriche / Le Villard
	Zone 6 Le Plot /Jomare Le collet / L'amandier St Maurice / La Garçaude Les claux / Les chapelains La maladrerie



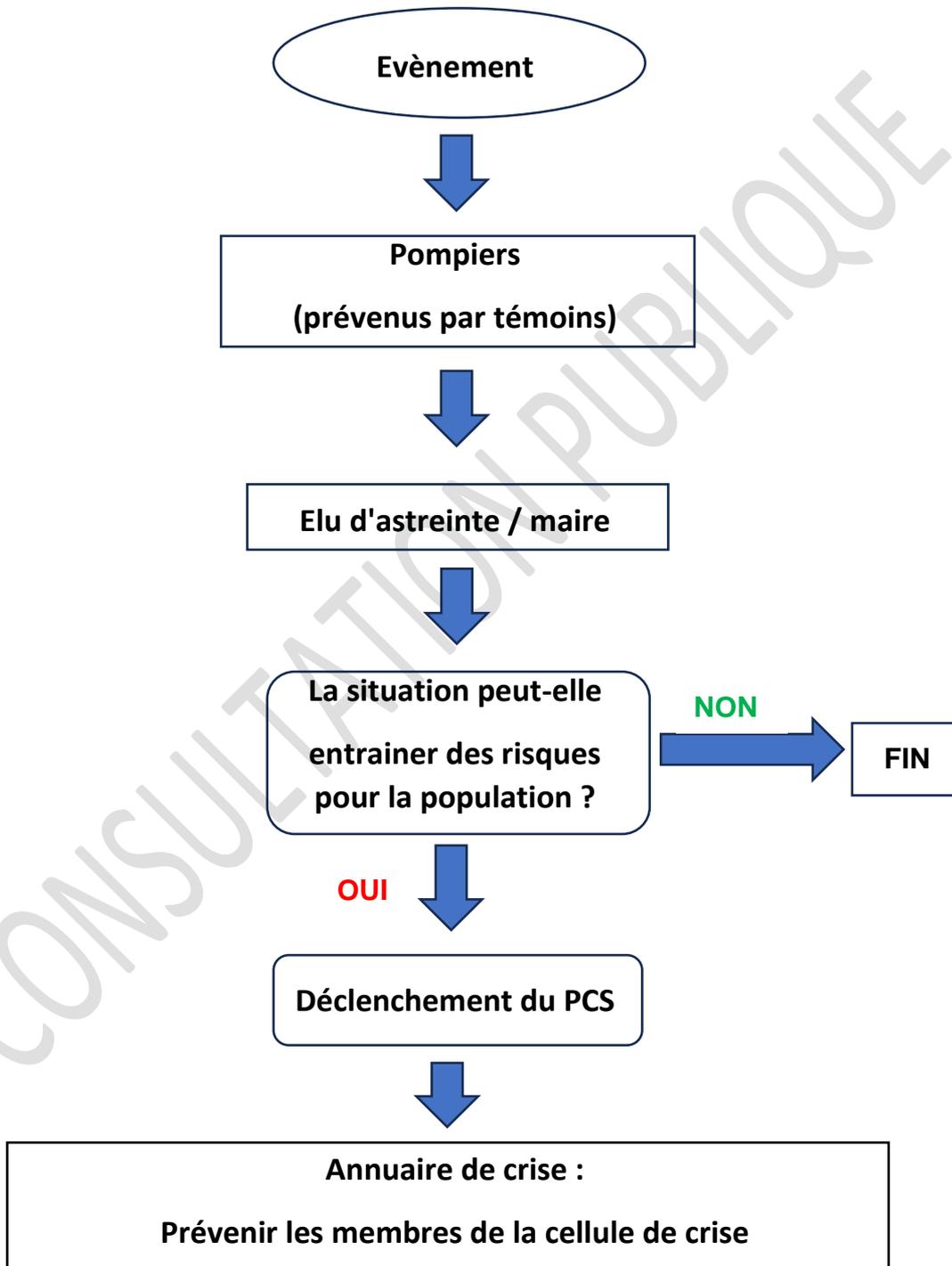
b) Caractéristiques :

Superficie	14,84 km ²
Densité	93,5 hab/km ²
Population municipale 2024	1 426
Maire	François BROCARD

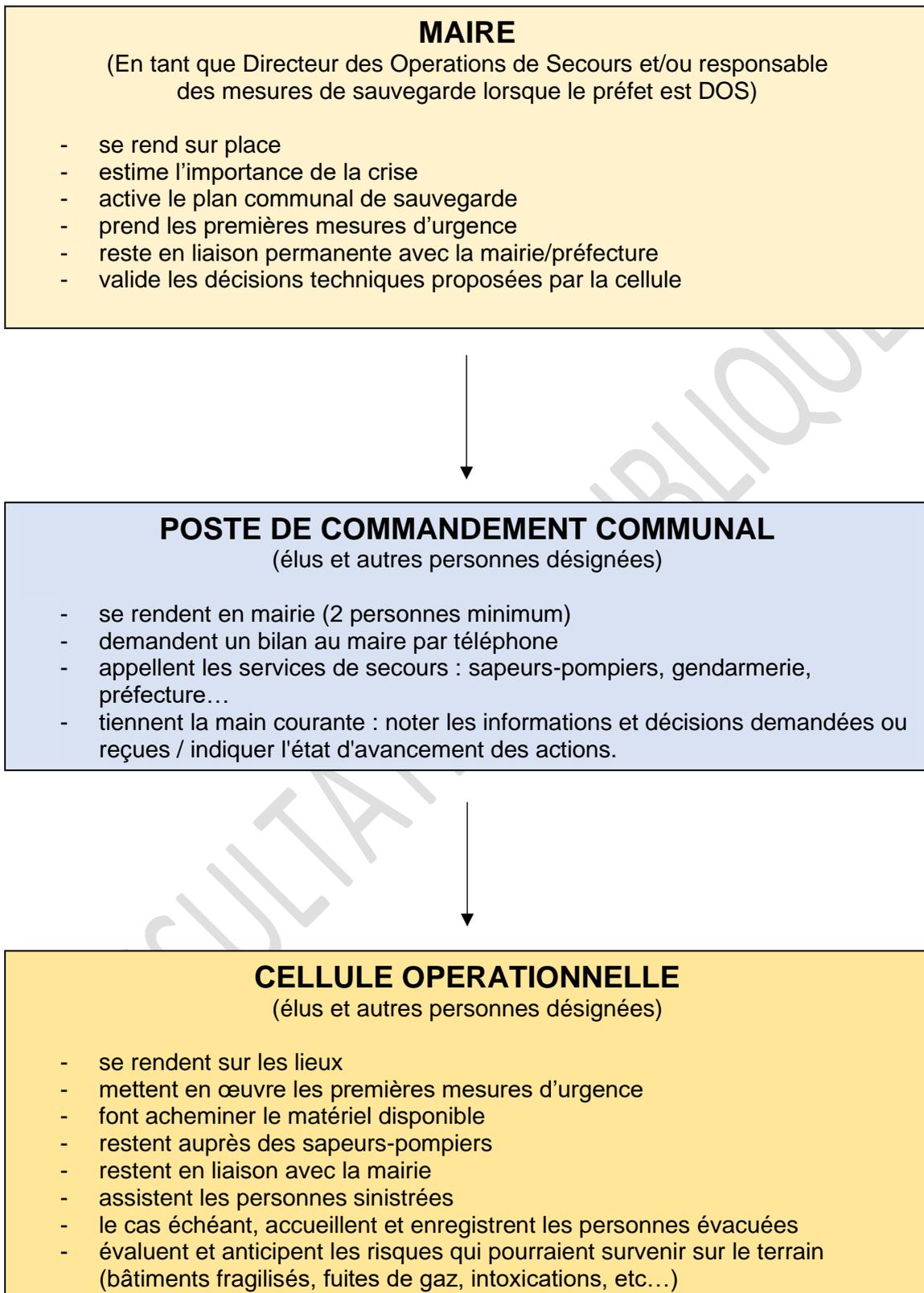
CONSULTATION PUBLIQUE

ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

a) Cheminement de l'alerte



b) Organigramme de la cellule de crise



c) Fiche action de chaque membre de la cellule de crise

MAIRE – Directeur des Opérations (DOS)

RESPONSABLE (Maire)	
NOM Prénom	BROCARD François
Portable	

Le Maire (ou son représentant) devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) lors du déclenchement du PCS, sauf si le préfet a lui-même pris la direction des opérations de secours.

Le DOS analyse la situation, détermine les actions prioritaires et ordonne leur exécution selon les éléments connus du Poste de Commandement communal.

Le DOS est le responsable des actions communales.

ROLE DU MAIRE

- Décide des orientations stratégiques de sauvetage et de sauvegarde de la population
- Choisit ou valide si nécessaire les actions proposées par le Commandant des Opérations de Secours (COS)

MISSIONS PRINCIPALES DU MAIRE

- Se rend sur les lieux
- Estime l'importance de la crise
- Déclenche le PCS
- Prends les premières mesures d'urgence
- Reste en liaison permanente avec le poste de commandement communal/préfecture
- Dirige et coordonne les actions des membres du Poste de Commandement communal
- Valide les décisions techniques proposées par la cellule opérationnelle
- Evalue la situation et les besoins tout au long de l'évènement
- Mobilise les moyens publics ou privés
- Si nécessaire, prend l'ordre de réquisition, d'interdiction et / ou d'autorisation exceptionnelles afin d'assurer la sûreté, la salubrité et la sécurité publiques
- Communique avec la population communale.

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

LOCALISATION PCC PRINCIPAL :

Salle de réunion, 1^{er} étage, Mairie de Saillans située Place Maurice FAURE

04-75-21-51-52 / accueil@mairiedesaillans26.fr

LOCALISATION PCC DE SECOURS (si le PCC principal est inaccessible)

Salle réunion, 1^{er} étage Centre d'incendie et de secours situé 1050 route royale, 26340 Saillans

Contact principal : Monsieur Pierrick PINET, Chef de centre et conseiller municipal -

Contact secondaire : Monsieur Julien RAILLON, chef adjoint de centre –

RESPONSABLE	
Prénom NOM	Portable
François BROCARD	
AUTRES PERSONNES	
Prénom NOM	Portable
Dominique BALDERANIS	
Nathalie BONNAT	
Patricia BONNOT	
Diane FACOMPRES	

ROLE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

- Réception et traitement de l'alerte
- Reçoit, transmet et diffuse l'information en interne et en externe
- Coordination et traitement des actions à entreprendre par la cellule opérationnelle
- Anticipation des besoins

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

- Se rend en mairie
- Appel des membres du PCC pour intégrer le PCC
- Informe la préfecture du déclenchement du PCS : pref-defense-protection-civile@drome.gouv.fr en indiquant un numéro de téléphone joignable tout au long de la gestion de crise
- Organisation de la salle du PCC
- Accueil téléphonique du PCC
- Tenue de la main courante et du calendrier des évènements du PCC ;

- Réception et diffusion des informations en interne et en externe ; demande un bilan au maire par téléphone
- Gestion de la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie, etc)
- Diffusion de l'alerte à la population ou aide à sa diffusion
- Communication avec la population, sous la responsabilité du Maire et en lien avec lui.

CELLULE OPERATIONNELLE

RESPONSABLE		
NOM Prénom	Portable	
BERNA Philippe		
AUTRES PERSONNES		
NOM Prénom	Portable	Zone
ALGOUD Laurence		1
MARTIN Freddy		2
MASSA Joelle		3
BALDERANIS Dominique		
PILLANT Florence		4
DARDIER Pascale		5
ODDON André		6

Le périmètre de chaque zone est défini dans le plan figurant en page 7 du plan communal de sauvegarde et reproduit dans l'annexe 3.3.

ROLE DE LA CELLULE OPERATIONNELLE

- Assure la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises au PCC et les missions de secours réalisées sur le terrain
- Evalue la situation sur le terrain et sécurise les zones à risque
- Assure au mieux les missions de secours à réaliser sur le terrain en cas d'absence des services de secours
- Rassemble le matériel communal et / ou se procure le matériel nécessaire à la réalisation des différentes tâches
- Gère l'ensemble des moyens humains et matériels (publics comme privés)
- Assure le ravitaillement des personnes sinistrées et des acteurs communaux intervenant dans la crise
- Assiste les personnes sinistrées
- Met en œuvre des solutions d'hébergement des personnes sinistrées et / ou évacuées

MISSIONS PRINCIPALES DE LA CELLULE OPERATIONNELLE

- Remontée d'informations sur la situation vers le PCC
- Suivi et surveillance de la situation sur le terrain
- Sécurisation des zones à risque (mise en place de périmètres de sécurité et / ou de panneaux indicateurs, etc)
- Evaluation des besoins (évacuation, moyens humains et / ou matériels spécifiques...)
- Gestion, le cas échéant, des modalités d'utilisation du ou des systèmes d'alerte de la population
- Mise à disposition des autorités et des personnes intéressées (notamment les bénévoles) des moyens humains et matériels (publics comme privés)
- Gestion des modalités d'utilisation de ces moyens
- Mise à disposition, organisation et gestion des moyens de ravitaillement (transport de marchandises, préparation et portage de repas, etc) et d'hébergement
- Gestion du rassemblement des personnes à évacuer (information des personnes concernées afin de les préparer au départ et leur regroupement dans un ou plusieurs points de rassemblement prédéterminés)
- Gestion des transports (notamment le transport collectif des personnes évacuées).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DIAGNOSTICS DES RISQUES

HISTORIQUE DES CATASTROPHES NATURELLES :

Sécheresse	Avril-Septembre 2022
	Mai-Décembre 2020
Glissement de terrain	Janvier 1994
Inondation et / ou coulée de boue	Août 2008
	Décembre 2003
	Janvier 1994
	Septembre 1993
	Novembre 1982
Tempête	Novembre 1982

SOURCE: <https://catastrophes-naturelles.ccr.fr/les-arretes>

RAPPORT DES RISQUES GEORISQUES - DDRM

TYPE DE RISQUE	PUISSANCE	LOCALISATION	CARTES ANNEXEES
INONDATION	RISQUE EXISTANT	A proximité des cours d'eau et de la Drôme	CARTE INONDATION + COURS D'EAU
SÉISME	RISQUE MODÉRÉ	Ensemble de la commune	CARTE SEISME
MOUVEMENTS DE TERRAIN	RISQUE EXISTANT	Certaines parties de la commune	CARTE MOUVEMENT DE TERRAIN
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	RISQUE MODERE	Certaines parties de la commune	Voir site GEORISQUE
RADON	RISQUE FAIBLE	Certaines parties de la commune	Voir site GEORISQUE
TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE	RISQUE EXISTANT	Ensemble des routes et voie ferrée. Risque plus important sur départementale	CARTE DE LA COMMUNE
NUCLEAIRE	RISQUE EXISTANT	Commune située en priorité 3	
FEUX DE FORETS	RISQUE EXISTANT	A proximité de la forêt	CARTE FEU DE FORET
VIGILANCE METEO	RISQUE EXISTANT	Ensemble de la commune	
GRAND FROID-CANICULE	RISQUE EXISTANT	Ensemble de la commune pendant les fortes périodes de froid ou de chaud	

SOURCE : <https://www.georisques.gouv.fr/> - <https://infoterre.brgm.fr/> - Dossier départemental des risques majeurs 2022



Préfecture de la Drôme

Commune de SAILLANS : Fiche synthétique descriptive des risques

pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n° : 2011102-0015 du 12 avril 2011

1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un **PPRn prescrit**

Risques pris en compte : **inondation**

Documents de référence : **documents d'étude du PPRn prescrit le 11 décembre 2008**

2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune **n'est pas** située dans le périmètre d'un PPRT prescrit ou approuvé

3-Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

4-Nature et statut des extraits cartographiques

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- des documents d'étude du PPRn prescrit le 11 décembre 2008
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

5-Descriptif sommaire des risques

Inondation

La commune de SAILLANS est soumise aux crues rapides de différents cours d'eau présents sur son territoire.

La carte d'aléa ci-jointe a été réalisée par modélisation hydraulique d'une crue de fréquence centennale (c'est dire une crue qui a un risque sur cent de se produire tous les ans) de la rivière Drôme, des ruisseaux du Riousset, de Saint-Jean et des Chapelains.

La modélisation a permis de déterminer la hauteur d'eau et la vitesse du courant, en tout point de la zone affectée par les débordements et les possibles ruptures de digues en crue centennale. L'aléa ainsi déterminé a été cartographié en trois classes, définies selon la dangerosité de la crue en fonction de la grille ci-contre.

Hauteur d'eau en m	> à 1	Fort	Fort	Fort
	De 0,5 à 1	Moyen	Fort	Fort
	De 0 à 0,5	Faible	Moyen	Fort
		De 0 à 0,2	De 0,2 à 0,5	> à 0,5
Vitesse d'écoulement (m/s)				

Les limites des classes traduisent le risque encouru par les personnes. Ainsi il est très difficile de se déplacer dans un courant dont la vitesse est supérieure à 0,2 m/s et dont la hauteur d'eau est supérieure à 0,5 m. Cela devient impossible lorsque la hauteur dépasse 1 m ou la vitesse 0,5m/s.

La zone hachurée rouge représente les secteurs directement impactés par une rupture de digue, dans lesquels l'effet de vague animée par des vitesses de courant très élevées aurait des conséquences graves pour les vies et les biens.

De plus, il convient de noter que le risque d'érosion, sans débordement, peut être très important le long des ravins et vallats. Pour se prémunir de ce risque une zone d'aléa fort de 20 m est instituée de part et d'autre de leur axe. Ces ravins et vallats sont repérables sur les cartes topographiques IGN (trait plein ou pointillé bleu) et sur les fonds cadastraux.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHES ACTIONS

VOIR ANNEXE	
TYPE DE RISQUE	NUMERO FICHE ACTION
SÉISME	1
INONDATION	2
FEU DE FORET	3
MOUVEMENT DE TERRAIN	4
NUCLÉAIRE	5
TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE	6
VIGILANCE METEO	7
GRAND FROID-CANICULE	8

ANNUAIRE

a) Annuaire des membres de la cellule de crise

MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE

DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (MAIRE)

NOM	Prénom	Statut	Portable	E-mail	Adresse
BROCARD	François	Maire			

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

NOM	Prénom	Statut	Portable	E-mail	Adresse
BROCARD	François	Maire			
BALDERANIS	Dominique	1ère adjointe			
BONNAT	Nathalie	Secrétaire Générale			
BONNOT	Patricia	Conseiller municipal			
FACOMPRESZ	Diane	Conseiller municipal			

CELLULE OPERATIONNELLE

NOM	Prénom	Statut	Portable	E-mail	Adresse
BERNA	Philippe	Adjoint			
ALGOUD	Laurence	Conseiller Municipal			
MARTIN	Freddy	Adjoint			
MASSA	Joelle	Conseiller municipal			
PILLANT	Florence	Conseiller municipal			
DARDIER	Pascale	Conseiller municipal			
ODDON	André	Conseiller municipal			

REFERENTS RECEPTION DE L'ALERTE DE LA PREFECTURE « GESTION D'ALERTE LOCALES AUTOMATISEES » (GALA)

NOM	Prénom	Statut	Portable	E-mail	Adresse
BROCARD	François	Maire			

b) Annuaire des services

Sapeurs-pompiers (SDIS)	18
Urgence unique depuis les portables	112
Gendarmerie nationale	17
Gendarmerie de Crest	04.75.25.00.59
Gendarmerie de Saillans	04.75.21.53.22
SAMU	15
Préfecture	04.75.79.28.00
Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans : 9h-17h	Période ouverture : 04.75.40.03.89
Numéros d'urgence gaz pour les lotissements (Primagaz)	0800.11.44.77
Répondeur Météo France	08.99.71.02.26
Urgence électricité	09.72.67.50.26
Code INSEE de la commune	26 289
Centre antipoison	04.72.11.69.11
Pharmacie de garde	08.25.74.20.30 (0,15 € la minute) https://www.servigardes.fr/
Conseil Général Direction Général des Routes (7j-7j - 24h/24h) – A utiliser uniquement en cas de déclenchement du PCS	
Numéro d'urgence du rectorat	04-76-74-76-74
Inforoute	https://inforoutes.ladrome.fr/
SNCF	Téléphone au passage à niveau

c) Annuaire des établissements sensibles

CRECHE LES P'TITS BOUTS			
Responsable	DECLINE Sabine	Directrice	

Adresse	Rue Raoul Lambert, 26 340 Saillans		
Mail	ptits.bouts.saillans@gmail.com		
Personnes pouvant être présentes et nombre	Enfants de moins de 3 ans	Maximum 12	
Période d'ouverture	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 17h30 et le mercredi de 8h à 12h		
Support	Carte des établissements sensibles + Plan Particulier de Mise en Sureté		
ECOLE MATERNELLE DIANE LOMETTO			
Responsable	ALCAMO Catherine	Directrice	
Adresse	1 place Maurice Faure, 26 340 Saillans		
Mail	ce.0260381Y@ac-grenoble.fr		
Personnes pouvant être présentes et nombre	Enfants de 3 à 5 ans	3 classes soit environ 60 enfants	
Période d'ouverture	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h-16h30		
Support	Carte des établissements sensibles		
ECOLE PRIMAIRE DIANE LOMETTO			
Responsable	BOUTET MARTIN Sylvie	Directrice	
Adresse	1 place Maurice Faure, 26 340 Saillans		
Mail	ce.0260381Y@ac-grenoble.fr		
Personnes pouvant être présentes et nombre	Enfants de 6 à 11 ans	5 classes soit environ 100 enfants	
Période d'ouverture	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h-16h30		
Support	Carte des établissements sensibles + Plan Particulier de Mise en Sureté		
SIVU « LES ENFANTS DU SOLAURE » : Gère le PÉRISCOLAIRE et la CANTINE SCOLAIRE			
Responsable	BALDERANIS Dominique	Présidente	

Mail		
Adresse administrative du SIVU	7 bis rue Chatou, 26 340 Saillans	
Support	Carte des établissements sensibles + PPMS	
PÉRISCOLAIRE		
Adresses avec présences d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Calade du Rieusse, 26 340 Saillans : Salle périscolaire - Place Maurice Faure, 26 340 Saillans : Salle de Motricité située dans l'école 	
Personnes pouvant être présentes et nombre	Enfants de l'école	45
Période d'ouverture	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30-8h30 et 16h30-18-30	
CANTINE SCOLAIRE		
Numéro de téléphone		
Adresse	Accès par Rue Raoul Lambert ou rue de la Brèche, 26 340 Saillans	
Personnes pouvant être présentes et nombre	Enfants de l'école	90
Période d'ouverture	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h à 14 h	

CAMPING LES CHAPELAINS		
Responsable	PLUVINAGE	Jean-Michel
Adresse	1105 avenue Georges Coupois, 26 340 Saillans	
Mail	bonjour@chapelains.com	
Personnes pouvant être présentes et nombre	Touristes, enfants, personnes âgées, étrangers...	49 emplacements
Période d'ouverture	Camping ouvert de mi-avril à mi-septembre	
Caractéristique	Situé à proximité de la Drôme (risque inondation)	
Support	Carte des établissements sensibles	

d) Annuaire des personnes prioritaires

CODE COULEUR, REGROUPEMENT DE HAMEAUX SELON PAGE 6 DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Zone 1	Centre-ville
Zone 2	Babrou / La Praye / Les Baux / La Roustière / La tour / Le Verdeyer / Montmartel / La Bourque / Le Pecher
Zone 3	La Grosse Pierre / Les Essarts / Trelaville / Chabrier / La chaux
Zone 4	Le Samarins / La Bouchonne / St Julien / Les Courts / Blancheville / Cresta / Les Gerles
Zone 5	Les Bayles / Gourdon / Trachetieu / Planchetieu / Montalivet / La Tuiliere / La Mure / Le Charou / La Conteriche / Le Villard
Zone 6	Le Plot / Jomare / Le collet / L'amandier / St Maurice / La Garçaude / Les claux / Les chapelains / La maladrerie

VOIR TABLEAU CI-DESSOUS

Les noms accompagnés d'un astérisque « * » correspondent aux personnes figurant dans la liste des personnes sensibles du CCAS

e) Annuaire des établissements et professionnels de santé

Liste médecins et professionnels de santé à Saillans						
Noms	Activité	Adresse			Contact	
Laure GONNET	Médecin généraliste	Maison de Santé Honorine Giraud	4 place Maurice Faure	Saillans		
Chloé RAPP	Médecin généraliste					
Simon VACCARO	Médecin généraliste					
Isabelle SIMON	Infirmière	Maison de Santé Honorine Giraud	4 place Maurice Faure	Saillans		
Christelle BATAILLON	Infirmière					
Laurence MALHAIRE	Infirmière					
Marianne METGE	Infirmière					
Cécile CHARLES BADIN	Infirmière					
Delphine TERRAIL - FONTAYNE	Pharmacie		53 Grande Rue	Saillans		http://www.pharmacie-saillans.com
Olivier LOYAL	Masseur - kinésithérapeute	Centre de soins Le Solaure	1840 Av. Georges Coupois	Saillans		
Corie COMBA	Masseur - kinésithérapeute					
Fanny GELAS	Orthophoniste	Centre de soins Le Solaure	1840 Av. Georges Coupois	Saillans		
Anne LEVADOUX	Psychologue clinicienne		5 Rue Raoul Lambert,	Saillans		relation.alevadou@free.fr

RECENSEMENT DES MOYENS

a) Moyens humains – Secourisme

Nom	Prénom	Adresse	N° Téléphone	Adresse Mail	Secours
					PC1 – SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE ((toute missions (en disponibilité))
					Formation SST pour premiers secours
					PSC 1
					formation de secours
					Médecin à la retraite
					Infirmière à la retraite
					Secourisme Mer et Montagne
					Formation PSC1
					formation premier secours
					Brevet secourisme
					Assistante service sociale, démarches administratives et soutien psychologique (sophrologue diplômée)
					Titulaire du brevet de secourisme de 1er secours renouvelé en 2023

					Infirmière
					Premiers secours
					Médecin à la retraite Psychologue clinicienne retraités

b) Moyens humains - Compétences

LANGUES ÉTRANGÈRES					
Nom	Prénom	Adresse	N° Téléphone	Adresse Mail	Langues étrangères
					Connaissance langue Allemande, bonne connaissance en Anglais
					Aides sociales et administratives
					Maîtrise de l'Anglais, démarches administratives, outils informatique
					Allemand scolaire Anglais scolaire Italien un peu
					Anglais parlé et lire
					Anglais Espagnol Arabe
					Anglais
					Anglais
					Anglais
					Notions anglais
					Anglais Allemand Espagnol

					Anglais courant Allemand de base, Néerlandais de base
					Parle couramment Allemand et Anglais

BÉNÉVOLES					
Nom	Prénom	Adresse	N° Téléphone	Adresse Mail	Compétences
					Volontaire
					Tout matériel et main d'œuvre professionnels, selon les besoins, de l'entreprise d'Hugo
					selon les besoins et la situation nous serons heureux de pouvoir aider : aides divers et selon nos capacités au moment du sinistre
					Organisation/ logistique- coordination suivi administratif
					enseignante primaire animation
					Aide pour nettoyage
					Réparation matériels électriques
					bras, pelle, pioche
					Ecoute et ménage
					Matériels de maçonnerie,

					couverture + mains d'œuvre
					Assistante service sociale, aide administratives

c) Moyens matériels

Véhicules détenus par la commune			
Types de véhicules	Numéro d'immatriculation	Nombre de place	Nom et coordonnées du détenteur – lieu de garage
ISUZU	FG-605-NX	3	
Nissan (utilitaire) électrique	FK-986-NM	2	
Ford transit (utilitaire)	5010XJ26	3	
Tracteur (SAME)	2175VH26	1	

Véhicules particuliers					
Nom	Prénom	Adresse	N° Téléphone	Adresse Mail	Véhicules à moteur
					Grosse remorque et Pick up
					mini pelle, mini chargeur chariot télescopique, groupe électrogène
					Voiture personnelle

					Tracteur + remorque Matériel de bricolage
					Tracteur remorque

Moyens de transports collectifs

La commune pourra s'appuyer sur les associations et entreprises locales. Elle pourra notamment se rapprocher des bases de canoë qui disposent de mini-bus. Il est également possible qu'un bus de transport scolaire soit sur le territoire (entreprise Keolis).

Divers outillages					
Nom	Prénom	Adresse	N° Téléphone	Adresse Mail	Divers outillages
					Tout matériel et main d'œuvre professionnels, selon les besoins, de l'entreprise d'Hugo
					tronçonneuse 1 remorque
					1 brouette
					bras, pelle, pioche
					Petite tronçonneuse
					Matériel de bricolage
					Matériels de maçonnerie, couverture + mains d'œuvre
					Bâches de toiture

La commune dispose également de trois **défibrateurs** :

- Le 1^{er} est situé à proximité de la salle polyvalente (en cours d'installation)
- Le 2nd est situé à proximité de la maison de Santé (en cours d'installation)
- Le 3^{ème} est situé chemin des Samarins et impasse Charles Baudouin (en cours d'installation)

d) Moyens d'accueil

Salle des fêtes	
Adresse	Place de la république
Surface	200 m ²
Capacité d'accueil	214 personnes
Téléphone responsable de salle	Éric CHAUVET
Norme parasismique	Non
A savoir :	Non accessible PMR
Support	Voir carte Lieu d'accueil

Salle polyvalente	
Adresse	Place de la république
Surface	80 m ²
Capacité d'accueil	50 personnes
Téléphone responsable de salle	Éric CHAUVET
Norme parasismique	Non
A savoir :	
Support	Voir carte Lieu d'accueil

Salle Saint Géraud	
Adresse	34 Boulevard de l'écho

Surface	83 m ² et 28 m ²
Capacité d'accueil	75 chaises
Téléphone responsable de salle	Mme THEVENET
Norme parasismique	Ne sait pas
A savoir :	
Support	Voir carte Lieu d'accueil

Salle de motricité	
Adresse	Route de Vérone 26340 Saillans
Surface	96 m ²
Capacité d'accueil	
Téléphone responsable de salle	Éric CHAUVET
Norme parasismique	Non
A savoir :	
Support	Voir carte Lieu d'accueil

Eglise	
Adresse	71 grande rue, 26 340 Saillans
Surface	300
Capacité d'accueil	200
Téléphone responsable de salle	François BROCARD, Maire : Éric CHAUVET :
Norme parasismique	Non
A savoir :	En travaux jusqu'à fin 2024
Support	Voir carte Lieu d'accueil

Temple	
Adresse	Rue du faubourg du Temple 26340 Saillans

Surface	227 m ² (105 m ² salle culturelle, 2 x61 m ² atelier)
Capacité d'accueil	104
Téléphone responsable de salle	Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans : 04 75 40 03 89 (accueil)
Norme parasismique	Ne sait pas
A savoir :	
Support	Voir carte Lieu d'accueil

Hébergement par des particuliers + 1 professionnel (camping)
Capacité totale : 186 personnes

Nom	Prénom	Adresse	N° Téléphone	Adresse Mail	Nombre	Observations
					2	Avec accès PMR (monte escalier)
					2 ou 3	Pas pour personnes âgées
					1	
					5	pas d'animaux allergique pas d'accessibilité (bcp d'escalier)
					2	
					1 ou 2	petit logement de 65 m ² peu adapté par des personnes âgées ou des enfants
					4	2 adultes et 2 enfants
					2	

						Présence d'un chien
					6	
					2	
					8	
					8	2 chambres doubles mits et 2 chambres à 2 lits simples
					10	
					2	
					1 ou 2	1 chambre dans 1 immeuble avec ascenseur, 2 lits à 1 place
					4	escaliers pour accéder à l'habitation
					2	1 chambre disponible
					4	2 chambres libre, dans 1 chambre on peut mettre aller jusqu'à 4 personnes en mettant des matelas
					2	
					2	1 chambre pour 2 personnes Utiliser la salle de restaurant en salle d'accueil
					2	1 chambre disponible avec 1 lit double pour 2 personnes
					2	2 pièces pouvant être utilisées en chambre avec couchage à mon domicile 3 places au Gîte
					2	

						Préparation de repas pour les victimes en essayant d'apporter un soutien
					4	voir plus matelas au sol possibles
					4	
					2	
					1	
					2	2 lits de 90
					2	1 lit de 90 et 1 lit de 140
					2	
					2	Tracteur + remorque, matériel de bricolage
					70	hébergement en mobil-home, en tentes lodge, selon disponibilité
					1 à 2	
					2	1 Adulte, 1 enfant 1 petite chambre à disposition
					2	personne isolée
					8	2 chambres de 2 1 chambre de 4
					2	Présente à Saillans de avril à Septembre
					4	1 lit double + 2 lits/1 personne

1- Restaurants du village

Les restaurants ci-dessous sont classés du plus important au plus petit.

Service	Restaurant
Nom d'enseigne	La Magnanerie
Adresse	100 Chemin de la Résistance 26 340 Saillans
Téléphone	04 75 21 13 83
Période d'ouverture	Toute l'année sauf novembre, décembre et janvier
Horaire d'ouverture	Lundi, Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h30-12h30 / 16h00-19h00

Service	Restaurant
Nom d'enseigne	Le Rieussec
Adresse	180 Rue de la Gare 26340 Saillans
Téléphone	04 75 21 12 71
Période d'ouverture	Toute l'année sauf 1 ^{er} semaine d'octobre et deux dernières semaines de janvier
Horaire d'ouverture	Mardi, mercredi, jeudi, dimanche :12h00-13h15 et vendredi, samedi 12h00-13h15/19h00-20h15

Service	Restaurant
Nom d'enseigne	Les 3 Colombes
Adresse	70 Rue de la Gare 26 340 Saillans
Téléphone	06 41 01 44 80
Période d'ouverture	Toute l'année sauf vacances de Noël
Horaire d'ouverture	lundi, Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 11h00-15h00

Service	Restaurant
Nom d'enseigne	Le coucouri
Adresse	31 grande rue 26 340 Saillans
Téléphone	04 75 21 59 60
Période d'ouverture	Ouvert du 01/04 au 30/09
Horaire d'ouverture	Mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche : 12h00-14h00 / 19h00-22h00

Service	Restaurant
Nom d'enseigne	Le tunnel
Adresse	93 Grande Rue 26 340 Saillans
Téléphone	04 75 21 53 87
Période d'ouverture	Toute l'année
Horaire d'ouverture	Lundi, Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 12h00-14h00 / 19h00-21h00

Service	Restaurant – Service rapide
Nom d'enseigne	La Pizza
Adresse	20 Rue Docteur Illaire 26 340 Saillans
Téléphone	07 84 78 08 39
Période d'ouverture	Ouvert toute l'année sauf vacances de noel
Horaire d'ouverture	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche : 17h30 – 20h30

Service	Restaurant
Nom d'enseigne	Darentiaca
Adresse	32 Grande Rue 26 340 Saillans
Téléphone	09 80 69 01 41
Période d'ouverture	Ouvert de juin à septembre
Horaire d'ouverture	Lundi, mardi vendredi, samedi, dimanche 19h00- 22h00

2- Petits commerces du village

Service	Boulangerie
Nom d'enseigne	Ripopée
Adresse	41 Grande rue 26340 Saillans
Téléphone	04-75-21-89-33
Horaire d'ouverture	Mardi, mercredi, vendredi : 7h-12h30 / 16h-19h Jeudi, samedi, dimanche : 7h-12h30

Service	Epicerie Bio
Nom d'enseigne	Le Coing Bio
Adresse	27 grande rue 26340 Saillans
Téléphone	09 81 65 86 73
Horaire d'ouverture	Tous les jours : 8h30-12h30 et 15h-19h sauf le dimanche 9h30-12h30

Service	Epicerie
Nom d'enseigne	Petit Casino (Vival)
Adresse	67 grande rue à Saillans
Téléphone	09-62-65-87-11
Mail	vival.saillans@orange.fr
Horaire d'ouverture	Mardi au samedi : 7h – 12h30 / 15h – 19h Dimanche : 7h30 – 12h30

Service	Rayon Epicerie – Bureau de Tabac
Nom d'enseigne	Le Dakota
Adresse	26 Rue docteur Illaire 26340 Saillans
Téléphone	04-75-21-06-26
Horaire d'ouverture	Tous les jours : 7h-12h30 / 16h-19h sauf dimanche 7h30-12h30

Service	Boucherie
Nom d'enseigne	Pascal
Adresse	42 Grande rue 26340 Saillans
Téléphone	04-75-21-52-15 06-33-00-98-83
Horaire d'ouverture	Du mardi au dimanche : 8h-12h30

Service	Producteurs
Nom d'enseigne	Le Court Bouillon
Adresse	31 grande rue 26 340 Saillans
Téléphone	06-41-96-98-37
Horaire d'ouverture	Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h30-12h30 / 16h-19h

3- Magasin hors du village

Nom d'enseigne	Proxi
Type	Supérette
Adresse	3082 avenue de la Clairette à Vercheny
Téléphone	09-67-38-48-75
Mail	proxidevercheny@gmail.com
Horaire d'ouverture	Lundi au samedi : 7h – 12h30 / 15h – 19h Dimanche : 7h – 12h30
Temps depuis le village de Saillans	7 minutes

Nom d'enseigne	Le Relais des Mousquetaires
Type	Supérette
Adresse	1155 avenue des 3 Beccs à Mirabel-et-Blacons
Téléphone	04 75 78 08 44
Horaire d'ouverture	Lundi au samedi : 7h30-12h30 / 15h30-19h
Temps depuis le village de Saillans	10 minutes

Nom d'enseigne	Intermarché
Type	Supermarché
Adresse	Quartier Mivoie à Aouste-sur-sye
Téléphone	04-75-40-62-45
Horaire d'ouverture	Lundi au samedi : 8h30 – 20h Dimanche 8h30 – 12h30
Temps depuis le village de Saillans	17 minutes

Nom d'enseigne	Auchan
Type	Supermarché
Adresse	ZAC de Condamine, Avenue Félix Rozier à Crest
Téléphone	04-75-79-69-00
Horaire d'ouverture	Lundi au samedi : 7h – 20h Dimanche 8h30 – 12h30
Temps depuis le village de Saillans	20 minutes

Nom d'enseigne	Intermarché
Type	Supermarché
Adresse	Route de la Résistance à Die
Téléphone	04-75-22-02-20
Mail	PDV10153@mousquetaires.com
Horaire d'ouverture	Lundi au samedi : 8h30 – 19h30 Dimanche 8h30 – 12h30
Temps depuis le village de Saillans	20 minutes

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

MOYENS D'ALERTE

L'objectif de l'alerte est de prévenir tant les intervenants communaux que la population d'un phénomène dangereux et menaçant et de favoriser les bons comportements de protection.

Une fois le Poste de Commandement de Crise Communal constitué, il convient d'alerter le plus rapidement possible la population du danger qui menace la commune.

Qui fait l'alerte ?	Quelles zones de la commune ?
ALGOUD Laurence	1
MARTIN Freddy	2
MASSA Joelle	3
BALDERANIS Dominique	3
PILLANT Florence	4
DARDIER Pascale	5
ODDON André	6

Quand alerter ?

L'alerte doit être déclenchée lorsque le danger est avéré et imminent.

C'est le maire qui prend la décision d'alerter ou non en fonction des éléments qu'il a à sa disposition pour évaluer la situation.

Qui alerter ?

La population entière doit être alertée, si la menace concerne l'ensemble du territoire communal.

Une partie de la population seulement peut être alertée, si la menace ne concerne pas l'ensemble du territoire communal (zones inondables, lieux publics, campings, etc...).

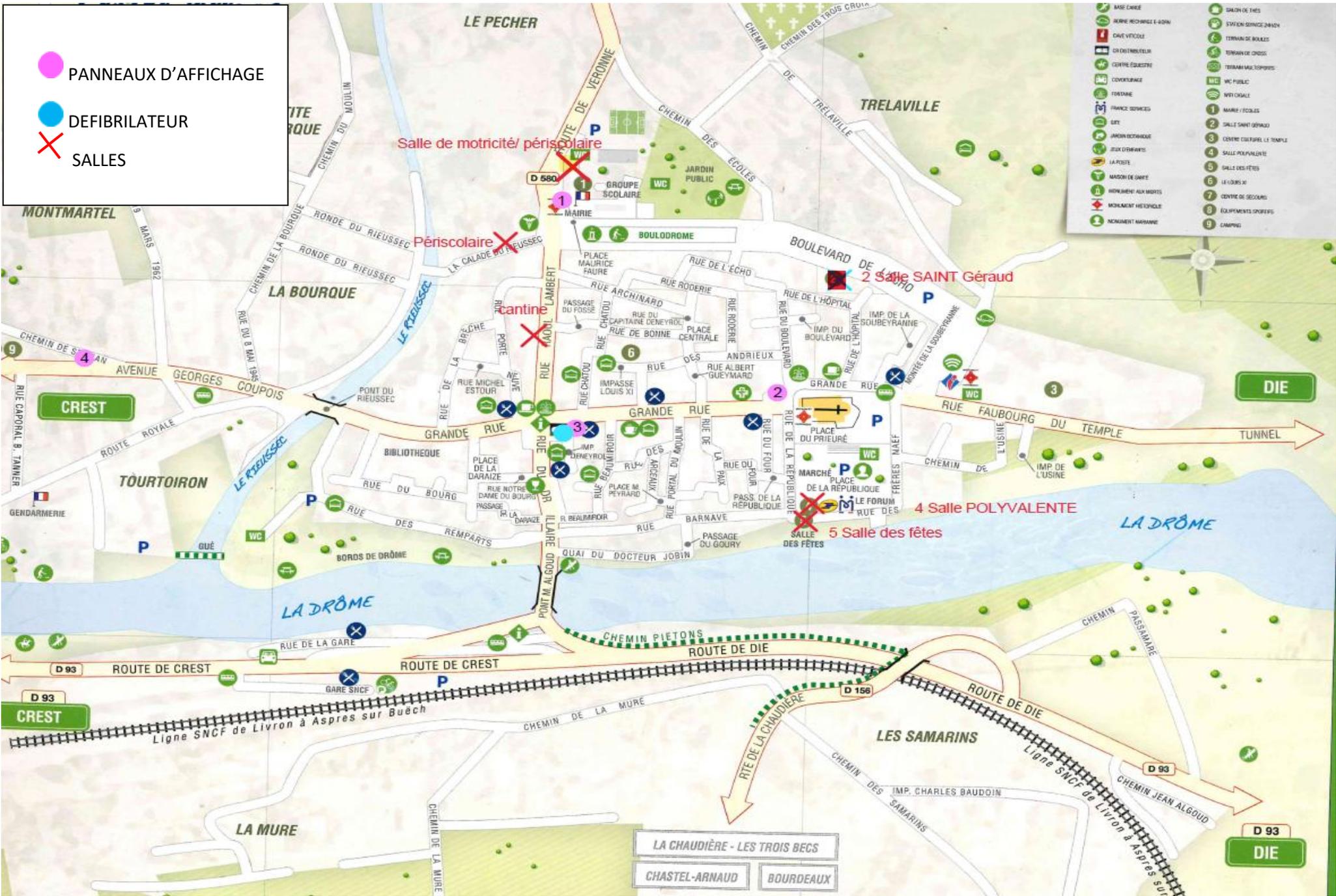
L'alerte rapide	
SIRENE D'ALERTE SITUÉE SUR LE TOIT DE LA MAIRIE	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en route manuelle • Mettre en route pendant plusieurs minutes (afin de ne pas confondre avec les exercices du 1^{er} mercredi du mois) • Résonance importante et rapide <p>Objectif : Confinement de la population</p>
ALERTE PAR LES ELUS REFERENTS DE QUARTIERS	<p>Les élus se sont vus attribuer une zone du village en fonction de leur lieu d'habitation (tableau ci-dessus).</p> <p>Ils seront chargés d'alerter les habitants en cas d'accident. Pour cela, ils pourront faire la tournée de leur zone en voiture, avec un klaxon en continu.</p>
ALERTE PAR LES POMPIERS	<p>Les pompiers disposent également d'un véhicule équipé de mégaphone pour diffuser un message à la population. Ce véhicule peut être utilisé, s'il n'est pas mobilisé sur une autre commune.</p>
FR ALERTE	<p>Envoi d'un SMS par géolocalisation effectué par la Préfecture. Le dispositif ne peut pas être utilisé directement par la mairie mais le maire peut demander à la préfecture d'envoyer un message (qui accepte ou non).</p>
L'alerte complémentaire et communication régulière avec la population	
Site internet de la commune	https://mairiedesaillans26.fr/
Application PanneauPocket	https://app.panneaupocket.com/ville/486805838-saillans-26340?panneau=1547177628
Page Facebook	https://www.facebook.com/SaillansBiovallee
Panneaux d'affichage	Voir localisation ci-dessous

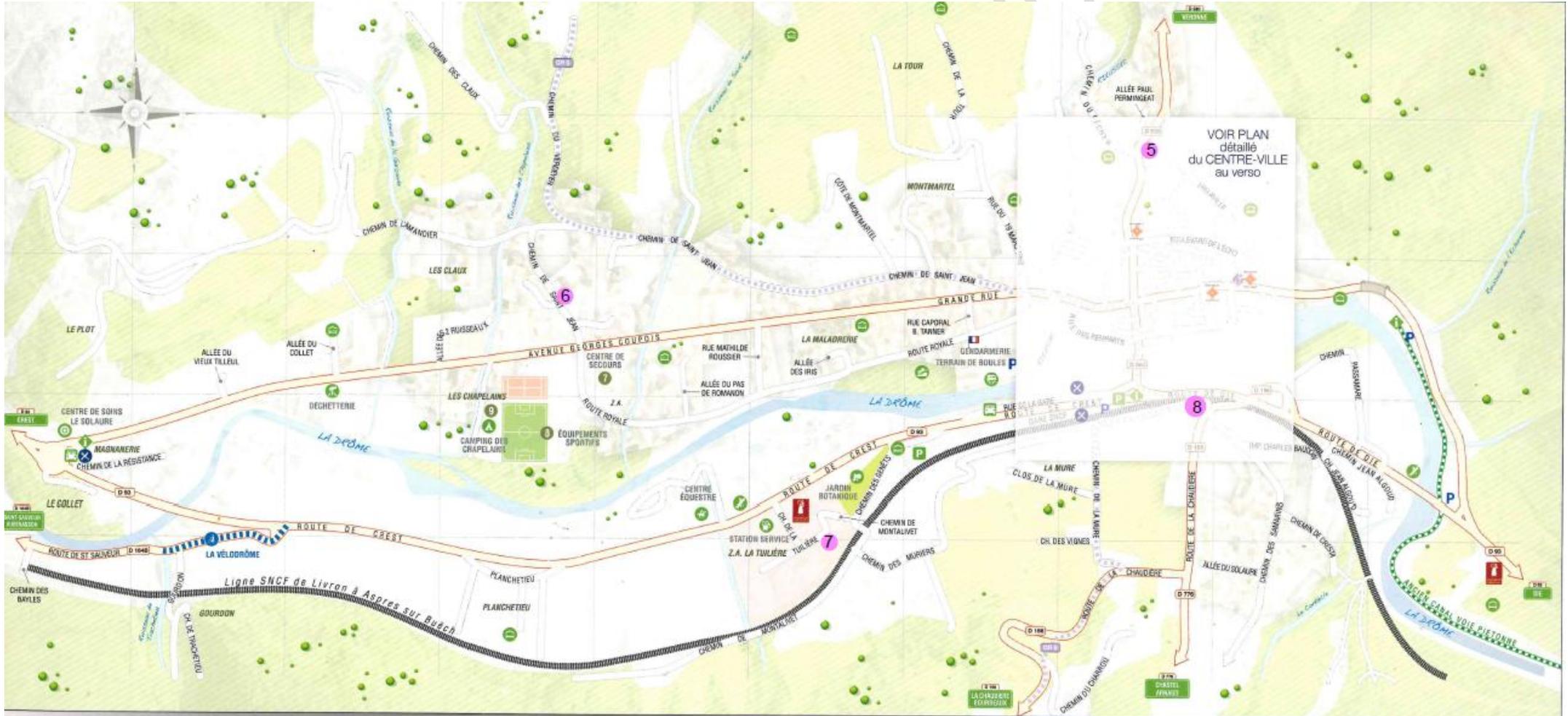
N°	NOM DU PANNEAU
1	Mairie
2	Eglise
3	Fosse
4	Point I
5	Cimetière
6	Saint jean
7	Zone d'activité la Tuilière
8	Samarins

Les clés pour ouvrir ces panneaux sont situés en mairie

- PANNEAUX D’AFFICHAGE
- DEFIBRILATEUR
- ✗ SALLES

	BASE CARRIÈRE		SALON DE THÉ
	AVION HÉLICOPTÈRE		STATION SERVICE
	CASSE VIDÉO		TERRAIN DE BOULES
	CENTRE DE FORMATION		TERRAIN DE TENNIS
	CENTRE ÉDUCATIF		TERRAIN MULTISPORTS
	COIFFEUR		WC PUBLIC
	FORÊT		WC SCOLAIRE
	FRANCE SERVICES		MAIRIE / ÉCOLES
	GARE		SALLE SAINT GÉRAUD
	JARDIN BOTANIQUE		CENTRE CULTUREL LE TEMPLE
	JEUX D'EXTÉRIEUR		SALLE POLYVALENTE
	LA POSTE		SALLE DES FÊTES
	MAISON DE GARDE		LE LOUIS XI
	MONUMENT AUX MORTS		CENTRE DE SECOURS
	MONUMENT HISTORIQUE		EQUIPEMENTS SPORTIFS
	MONUMENT MILITAIRE		CAMPING





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

ANNEXES

- DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) :
communiqué à la population en 2024
- FICHES ACTIONS POUR CHAQUE RISQUE:
 - SÉISME
 - FEU DE FORET
 - CANICULE GROID FROID
 - MOUVEMENT DE TERRAIN
 - NUCLEAIRE
 - TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE
 - VIGILANCE METEO
 - INONDATION
- CARTOGRAPHIE:
 - CARTE DE LA COMMUNE
 - CARTE DE LA COMMUNE ET CENTRE AVEC POINTS DE REPERES
 - CARTE AVEC DECOUPAGE PAR QUARTIERS – CODE COULEUR DU PCS
 - CARTE LIEUX D'ACCUEIL
 - CARTE LIEUX SENSIBLES
 - CARTE DES COURS D'EAU
 - CARTE EMPRISE CRUE CENTENNALE AVEC DIGUE
 - CARTE INONDATION
 - CARTE LOCALISATION DES PANNEAUX D’AFFICHAGE
 - CARTE DFCI
 - CARTE FEU DE FORET
 - PLANS DES BORNES INCENDIE ET RESERVES D’EAU (absence de format numérique)
 - CARTE SEISME
- CONSIGNES DE SECURITE A DIFFUSER A LA POPULATION LORS DE LA SURVENANCE D’UN RISQUE
- PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION ET DE DISTRIBUTION DE COMPRIMES D’IODURE DE POTASSIUM DE LA DROME (2013) AVEC BON DE RETRAIT.
- PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE DE L’ECOLE, CRECHE, SIVU:
 - PLAN DE CONFINEMENT ECOLE ELEMENTAIRE
 - PPMS INTRUSION ATTENTAT ECOLE ELEMENTAIRE
 - PPMS CRECHE LES PTITS BOUTS

- PPMS SIVU

➤ ARRETE APPROUVANT LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CONSULTATION PUBLIQUE